

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 15 novembre 2021 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Véronique Jacques
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussières
Mme Samantha Talbot
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-François Roy. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2021-11-290 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h par un mot de bienvenue adressé par le nouveau maire, M. Jean-François Roy.

Adoptée.

2021-11-291 Adoption de l'ordre du jour du 15 novembre 2021

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 15 novembre 2021
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 4 octobre 2021
Résolution: Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Rapport sur le résultat du scrutin du 7 novembre 2021
Résolution : dépôt : Déclaration des intérêts pécuniaires
Résolution : dépôt du rapport des dépenses électorales des candidats
Signatures des effets bancaires
Nomination d'un pro-maire
Responsable accès à l'information
Annulation d'honoraires page Facebook et journal
Demande de don : Opération nez rouge
Dépôt des projets de plans du garage municipal
Résolution : contrat d'entretien PG Solutions
Résolution : contrat Xérox pour photocopieur
Résolution : adhésion à la FQM
Demande de formation avec l'avocate
Fermeture du bureau municipal « Période des Fêtes »
Résolution : calendrier des séances ordinaires 2022

Sécurité publique et civile

Aucun item

Transport routier et voirie locale

Résolution : enlèvement des panneaux de vitesse
Résolution : estimé de coût pour abat poussière
Confirmation d'acceptation de la programmation TECQ version 3
Résolution : réclamation de la subvention de 15 000\$ -voirie locale

Hygiène du milieu

Cueillette de feuilles -automne 2022

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Dérogation mineure : Dany Nolet et Sylvie Lambert

Demande de financement : RPGLSF

Loisirs, culture et édifice communautaire

Achat et installation d'arbre de Noël

Déneigement de la boîte postale communautaire

Demande de don : Fête de Noël

Logo sur panneau : Sentiers multifonctionnels

Remboursement surcharge pour activités de loisirs

Résolution : Paiement des comptes du 5 octobre au 15 novembre 2021

Questions des élus et employés

Questions formulées par les contribuables

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2021-11-292 Dispense de lecture du procès-verbal du 4 octobre 2021

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2021-11-293 Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021.

Adoptée.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2021-11-294 Résultat du scrutin du 7 novembre 2021

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement de confirmer que le rapport des élections municipales 2021 soit déposé au conseil municipal.

Rapport des élections 2021

Tous les sièges du conseil municipal étaient en élection en 2021. La fin de la mise en candidature était fixée au 1er octobre 2021. A cette date, six postes furent comblés sans qu'un scrutin soit nécessaire, soit :

Conseillère siège numéro 1 : Mme Véronique Jacques
Conseiller siège numéro 2 : M. Paul Audet

Conseillère siège numéro 3 : Mme Jacqueline Demers
Conseiller siège numéro 4 : M. Martin Bussières
Conseillère siège numéro 5 : Mme Samantha Talbot
Conseiller siège numéro 6 : M. Gaétan Lapointe

Les six élus précités furent proclamés élus par acclamation le 1er octobre 2021 et assermentés dans les délais légaux.

Au siège de la mairie, un scrutin a été requis suite au dépôt de la candidature de M. Philippe Beaudoin et de M. Jean-François Roy.

Le scrutin a eu lieu le 7 novembre 2021.

390 personnes étaient inscrites sur la liste électorale, dont 62 personnes qui ont demandé d'être inscrites au vote par correspondance.

215 personnes ont voté, soit 55.13% des personnes inscrites sur la liste électorale.

Pour le siège de la mairie

Résultat : 68 votes pour M. Philippe Beaudoin
144 votes pour M. Jean-François Roy
3 bulletins rejetés

Ayant obtenu la majorité des voix, M. Jean-François Roy a été proclamé élu et assermenté dans les délais prescrits par la loi, au siège de maire de la Municipalité de Sainte-Praxède

Adoptée.

2021-11-295 Résolution : Dépôt : Déclaration des intérêts pécuniaires

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de confirmer que tous les élus municipaux ont procédé au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires ce jour, le tout dans les délais requis par la loi.

Le ministère des Affaires municipales sera informé du dépôt de ces déclarations.

Adoptée.

2021-11-296 Dépôt du rapport des dépenses électorales

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement que la directrice générale confirme que la majorité des candidats ont déposé leur rapport des dépenses électorales.

Ces rapports seront acheminés, au fur et à mesure de leur réception au directeur général des élections du Québec (DGEQ), tel que prescrit par la loi.

Adoptée.

2021-11-297 Signatures des effets bancaires

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'autoriser le Maire, M. Jean-François Roy à signer les effets bancaires auprès de la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs. Tous les chèques nécessitent deux signatures et doivent être signés par le maire et la directrice générale Josée Vachon.

Adoptée.

2021-11-298 Nomination d'un pro-maire

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de nommer le conseiller M. Martin Bussièrès à titre de pro-maire pour agir en l'absence du maire M. Jean-François Roy.

Adoptée.

2021-11-299 Nomination du responsable de l'accès à l'information

Attendu que l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, mentionne que les fonctions conférées par la loi sont exercées par le maire;

Attendu que le maire peut déléguer ses pouvoirs par écrit à un membre de l'organisme;

Attendu que généralement, dans une municipalité, la fonction de responsable de l'accès est déléguée à la personne qui occupe la fonction de directeur général;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement, que par l'adoption de cette résolution, le maire nomme la directrice générale comme responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Adoptée.

2021-11-300 Annulation d'honoraires page Facebook et journal

Attendu que des honoraires étaient versés à Mme Véronique Jacques pour le montage du journal Le Messenger ainsi que pour la gestion de la page Facebook;

Attendu que Mme Jacques étant maintenant conseillère municipale, il est impossible pour elle de contracter un contrat avec la Municipalité;

Attendu que Mme Jacques a été informée de cette situation et consent à continuer d'offrir ses services de conception graphique et de gestion de la page Facebook, et ce gratuitement;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussièrès
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de confirmer que la conseillère Mme Véronique Jacques ne recevra plus d'honoraires pour la conception graphique du journal et de publicité ainsi que pour la gestion de la page Facebook.

Adoptée.

2021-11-301 Demande de don : Opération nez rouge

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de participer financièrement à l'Opération nez rouge 2021, en versant un don de 100 \$. Tous les profits de cette campagne sont versés au Regroupement des personnes handicapées de la région de Thetford.

Adoptée.

2021-11-302 Dépôt des projets de plans du garage municipal

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Appuyé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement que le conseil reçoive les trois propositions de plans pour l'agrandissement du garage, fournis par l'architecte de Maîtres Créatifs.

Le choix du conseil s'arrête sur la proposition numéro 3, proposant un agrandissement de 16 X 30 pieds en façade du bâtiment actuel.

Pour les fondations, les élus sont d'accord avec la recommandation de la pause d'une base de béton sur techno pieux.

Il est convenu de demander à l'architecte de débiter l'élaboration des plans et devis pour lancer un appel d'offres en janvier 2022.

Adoptée.

2021-11-303 Résolution : Contrat d'entretien PG Solutions

Il est proposé par M. Martin Bussièrès
Appuyé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de renouveler le contrat d'entretien, soutien des logiciels, soutien technique, antivirus et sauvegarde des données, avec PG Solutions qui se détaille comme suit :

▪ Entretien et soutien du logiciel « Accès-cité Territoire :	1 516 \$
▪ Contrat soutien et logiciel de comptabilité « MegaGest » :	5 840 \$
▪ Droit d'utilisation annuel AccesCité - UEL:	520 \$
▪ Licence antivirus Bitdefender, Microsoft 365, sauvegarde:	930 \$
▪ Modernisation des suites financières	1 134 \$

En plus du service de soutien des logiciels et équipements, ce service inclut maintenant les formations à distance sur les nouveautés des modules.

Ce montant totalisant 9 940 \$ sera inscrit au budget 2022.

Adoptée.

2021-11-304 Contrat Xerox pour photocopieur

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Appuyé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement de confirmer le renouvellement du contrat du photocopieur avec Xerox, lequel est échu le 31 décembre prochain.

Les élus ont pris connaissance des modalités du contrat qui précise que des frais minimaux facturés trimestriellement de l'ordre de 305,10 \$ seront imposés.

Adoptée.

2021-11-305 Adhésion à la F.Q.M.

Attendu la réception d'une offre d'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (F.Q.M.), pour un coût annuel de 1013,76 \$ pour 2022;

Attendu que les élus ont reçu la documentation expliquant les services offerts par cette association;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à la F.Q.M. pour l'année 2022.

Adoptée.

2021-11-306 Demande de formation à l'avocate

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Véronique Jacques

Et résolu unanimement de demander à l'avocate, Me Anne-Marie Lessard, de nous fournir le coût d'une formation avec les membres du conseil relativement aux rôles et responsabilités de chacun des membres de l'équipe municipale.

Les élus prendront une décision pour la tenue d'une telle rencontre à la séance de décembre au moment où ils connaîtront le coût.

Adoptée.

2021-11-307 Fermeture du bureau municipal « Période des Fêtes »

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement de confirmer que le bureau municipal sera fermé au public, pour la période des Fêtes à compter du 16 décembre 2021 jusqu'au 4 janvier 2022. Le personnel administratif pourra être sur place, pendant cette période pour finaliser les procédures de fin d'année.

Adoptée.

2021-11-308 Résolution : Calendrier des séances ordinaires 2022

Il est proposé par Mme Véronique Jacques

Appuyé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement que le conseil municipal décrète le calendrier suivant pour les séances ordinaires de l'année 2022 :

10 janvier (2 ^e lundi)	7 février	7 mars
4 avril	2 mai	6 juin
4 juillet	8 août (2 ^e lundi)	6 septembre (mardi)
3 octobre	7 novembre	5 décembre

Généralement, les réunions ont lieu les premiers lundis de chaque mois, à 19 h, sauf avis contraire :

Un avis mentionnant ces dates et heures sera affiché aux endroits habituels, tel que prévu par la loi.

Le calendrier peut être modifié par résolution du conseil en cours d'année.
Les dates modifiées devront être publiées.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun item

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2021-11-309 Résolution : Enlèvement des panneaux de radar de vitesse

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement d'enlever d'ici quelques semaines les panneaux de radar de vitesse pendant la saison hivernale.

Cependant, au printemps prochain, il est convenu d'envisager de rallonger les poteaux sur lesquels sont installés les panneaux de vitesse afin de pouvoir les laisser sur place en toute saison, sans risque de bris par les opérations de déneigement.

Le maire verra à informer le responsable des travaux publics à retirer les panneaux.

Adoptée.

2021-11-310 Résolution : Estimé de coût pour abat poussière

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement de confirmer la réception d'une offre de service de l'entreprise Transport Adrien Roy et Filles Inc., pour l'achat et la livraison d'abat-poussière.

Avant de prendre une décision, il est convenu de demander un estimé budgétaire à l'entreprise Bourget, pour une quantité de 75 000 litres. Des prix pour une et deux années seront demandés.

Adoptée.

2021-11-311 Confirmation d'acceptation de la programmation TECQ version 3

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement que le conseil est informé que la programmation de travaux TECQ version 3 a été acceptée par le ministère des Affaires Municipales, tel que déposée.

Adoptée.

2021-11-312 Réclamation : programme d'aide à la voirie locale Subvention obtenue de 15 000 \$

- Dossier : 00030568-1-31050(12) -2021-04-20-11
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Attendu que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Véronique Jacques

Et résolu unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède approuve les dépenses d'un montant de 16 353,91 \$ pour les travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

2021-11-313 Cueillette de feuilles -automne 2022

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de mandater l'entreprise TORA à effectuer une cueillette des feuilles à l'automne 2022.

Le coût de ce service est estimé à 720 \$, représentant 4 heures au taux horaire de l'entreprise.

Cette cueillette des sacs de feuilles sera effectuée le 10 novembre 2022.

Adoptée.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2021-11-314 Dérogation mineure : Dany Nolet et Sylvie Lambert

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par Mme Sylvie Lambert et M. Dany Nolet concernant la propriété portant le numéro de lot 5 689 222 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Frontenac et située au 805, Chemin du Hameau;

Attendu que Mme Sylvie Lambert et M. Dany Nolet demandent au conseil municipal de leur accorder une dérogation mineure en vertu de l'article 5.5.2 du Règlement de zonage numéro 204-2013;

Attendu que la demande vise à permettre la construction d'un bâtiment principal avec deux étages et demi (2½ étages), alors que le règlement autorise 2 étages maximum, afin de conserver la mezzanine pour l'aménagement d'une chambre à coucher avec fenêtre et une salle de bain;

Attendu que malgré l'aménagement d'une mezzanine, le projet de construction déposé respecte la hauteur maximale autorisée pour un bâtiment principal;

Attendu que cette demande n'affecte pas les usages ni la densité d'occupation du sol;

Attendu que le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements de la municipalité applicables;

Attendu que l'acceptation de cette dérogation ne causerait pas de préjudice au voisinage puisque le terrain est situé en deuxième rangée du Chemin du Hameau, et que la façade ne laisse paraître aucunement un bâtiment de deux étages et demi (2½ étages) visuellement, les fenêtres du comble étant situées à l'arrière du bâtiment;

Attendu qu'un avis public a été affiché le 25 octobre 2021 en regard avec la présentation de cette dérogation mineure, le tout dans les délais prévus par la loi;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé sur la demande de dérogation mineure de Mme Sylvie Lambert et M. Dany Nolet et recommande au conseil municipal de l'accepter;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'accorder la demande de dérogation mineure de Mme Sylvie Lambert et M. Dany Nolet. En ce sens, le conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre un permis pour la construction d'un bâtiment principal avec deux étages et demi (2½ étages), afin de permettre de conserver la mezzanine pour l'aménagement d'une chambre à coucher et d'une salle de bain.

Autant les membres du comité consultatif d'urbanisme que les élus municipaux ont pris connaissance du dossier complet déposé par Mme Sylvie Lambert et M. Dany Nolet, en regard avec cette demande de dérogation.

Adoptée.

2021-11-315 Demande de financement : RPGLSF

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de ne pas donner suite pour le moment à la demande de contribution financière de 2 500 \$ pour l'année 2022, adressée par le Regroupement de protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF).

Adoptée.

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

2021-11-316 Achat et installation d'arbre de Noël

Il est résolu par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que M. Gilles Jacques soit mandaté à fournir et installer un arbre de Noël en façade de l'édifice communautaire, selon un montant fixe de 175 \$.

Adoptée.

2021-11-317 Déneigement de la boîte postale communautaire

Il est résolu par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de mandater M. Gilles Jacques à effectuer le déneigement de la boîte postale communautaire installée au centre communautaire.

Un montant de 10 \$ sera payé à M. Jacques à chaque fois que le déneigement sera requis.

Adoptée.

2021-11-318 Demande de don : Fête de Noël

Il est résolu par Mme Véronique Jacques
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu (la conseillère Mme Jacqueline Demers n'ayant ni voté ni participé aux délibérations) d'octroyer un don de 400 \$ pour la fête de Noël des enfants de Sainte-Praxède.

Exceptionnellement cette année, les cadeaux seront livrés aux enfants de 11 ans et moins qui se seront inscrits à cette activité.

Le conseil est d'accord pour que la camionnette de la Municipalité soit utilisée pour la livraison des cadeaux.

Adoptée.

2021-11-319 Logo sur panneau : Sentiers multifonctionnels

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement de confirmer que la Municipalité participe aux frais de conception d'un panneau d'accueil au sentier du Vieux Barrage. En plus du tracé du sentier, le logo de la Municipalité ainsi que celui de la Ville et de la Paroisse de Disraeli se retrouveront sur l'affiche.

Le coût du panneau s'élève à 255 \$ plus taxes et sera payable en parts égales entre les trois municipalités participantes. Un montant de 4 000 \$ est déjà prévu au budget pour cette infrastructure.

Adoptée.

2021-11-320 Remboursement surcharge : activités de loisirs

Attendu que par la résolution portant le numéro 2019-01-20 adoptée le 14 janvier 2019, il était convenu que le conseil remboursait jusqu'à concurrence de 300 \$ par année, par enfant de 17 ans et moins, la surcharge imposée par la Ville de Disraeli;

Attendu qu'il y a lieu de rembourser le paiement de cette surcharge pour des activités se tenant ailleurs qu'à Disraeli;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que le conseil municipal, à compter de janvier 2022, remboursera, jusqu'à concurrence de 300 \$ par enfant de 17 ans et moins, une surcharge imposée pour les jeunes qui participent à des activités de loisirs offertes par les municipalités de la MRC des Appalaches.

Adoptée.

2021-11-321 Paiement des comptes du 5 octobre au 15 novembre 2021

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Appuyé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 5 octobre et le 15 novembre 2021, laquelle s'élève à 102 343,32 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Questions formulées par les contribuables

M. Louis Langevin se questionne sur l'intention des élus de permettre l'étalement du paiement des taxes sur plus de 4 versements. Le maire demande l'avis de chacun des élus et il est convenu que le conseil maintienne sa position à l'effet que le compte de taxes 2022 sera payable en 4 versements égaux.

M. Gary Jameson-Chrétien demande la lecture de la lettre qu'a transmise l'avocate aux plaignants concernant le bruit et l'activité commerciale du secteur du Chemin Benoît-Giguère. La directrice générale a procédé à la lecture de la missive transmise par l'avocate sans mentionner de nom ou d'adresse.

M. Jameson-Chrétien demande aux élus de songer à l'adoption d'un règlement interdisant la tonte de la pelouse le dimanche.

M. Bernard Salmon demande si l'ensemble des adresses des propriétaires du Chemin Thibodeau a été transmis au MERN afin que la lettre de ce ministère soit expédiée à tous les propriétaires du secteur. La directrice informe le contribuable qu'une liste de noms et d'adresses a été envoyée au ministère au printemps dernier. M. Salmon mentionne que le ministère a transmis une lettre afin d'aviser les contribuables du secteur du Chemin Thibodeau de ne plus disposer de tous débris végétaux ou autres. Il demande que cette lettre soit lue en public lors de la séance. La directrice générale a donc procédé à la lecture complète de la lettre que le ministère de l'énergie et des ressources naturelles a transmis aux propriétaires du Chemin Thibodeau en octobre dernier.

2021-11-322 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 30.

Adoptée.

Jean-François Roy
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.